



# INSCRIPTION AU REGISTRE

## PLAN CANICULE

### • PLAN ALERTE CANICULE - RECENSEMENT PERSONNES VULNÉRABLES



Les fortes chaleurs peuvent avoir de graves conséquences sur la santé, en particulier pour les personnes âgées, isolées, en situation de handicap ou fragilisées par la maladie. Dans le cadre du Plan Alerte Canicule, la Commune met en place un dispositif de recensement des personnes à risques afin de pouvoir intervenir rapidement en cas d'épisode de forte chaleur.

### • QUI PEUT S'INSCRIRE ?



Certaines catégories de personnes peuvent s'inscrire sur ce registre, à la condition qu'elles résident à leur domicile :

- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ;
- les personnes adultes handicapées ;
- les personnes les plus vulnérables (isolées, sous traitement médical, femme enceinte...).

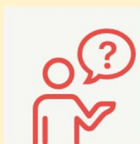


La demande d'inscription doit être réalisée soit par la personne concernée (ou son représentant légal) soit par un tiers (entourage de la personne ou service intervenant auprès d'elle).

### • POURQUOI CE RECENSEMENT ?

Ce registre permet aux membres du Centre Communal d'Action Sociale :

- d'assurer un suivi téléphonique régulier
- d'organiser des visites de courtoisie ou de vigilance
- de vérifier que les personnes disposent d'eau, de fraîcheur et de soutien
- d'alerter les proches ou les secours si nécessaire
- d'accompagner les personnes dans leurs déplacements vers des lieux climatisés ou rafraîchis.



### • COMMENT VOUS INSCRIRE ?

Comment participer ? L'inscription peut être réalisée : par la personne elle-même, par son représentant légal, un tiers (ami ou proche, services d'aide ou personne intervenante), un professionnel de santé, ou un accompagnateur social.



Pour tout renseignement et inscription :

**CCAS Mairie de Puissalicon – 04.67.36.69.50 – [mairie@puissalicon.fr](mailto:mairie@puissalicon.fr)**